



ASCO*f***i**
Association Syndicale
Conseils Financement
et Innovation



LA POLITIQUE RÉGIONALE **FEDER** AU SERVICE DES ENTREPRISES

ASCOFI EST L'ASSOCIATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE DES
CONSEILS EN ORGANISATION ET EN FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Son objectif est de promouvoir à l'échelle européenne,
le métier français du conseil en stratégie de l'innovation auprès
des acteurs privés et publics, en appuyant les politiques publi-
ques et leurs opérateurs supports .

Réunissant de nombreux membres, l'association a reçu, dès sa
création, un appui de la part de la Direction Générale des Entre-
prises (DGE).

ASCOFI s'engage sur une approche qualité au travers de métho-
dologies et de mises en oeuvre de prestations appropriées, dont
la collection des guides ASCOFI représente l'une des vitrines.

Rédaction / Bruno ROUDIER
email : roudier@edater.fr
Ella SACAIZE-BADIE

EDATER
265 AV. des Etats du Languedoc
34 000 Montpellier
Tel : 04 67 02 29 02
www.edater.fr



TABLE DES MATIÈRES

> CE QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE SUR LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES ET LES ENJEUX FINANCIERS LIÉS AU FEDER

La politique de cohésion de l'Union européenne
Le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN)
Les Programmes Opérationnels FEDER et l'innovation
En résumé, ce que doit retenir l'entreprise

> LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

Pourquoi monter un projet ?
Où trouver les premières informations ?
Quelle est la nature de votre projet ?
Le cycle de vie de votre projet
Les critères de sélection des projets et les impacts attendus

> EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS COFINANCÉS PAR LE FEDER

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

Davantage de croissance et d'emplois pour toutes les régions de l'Union européenne.

Tel est le message au coeur de la nouvelle politique régionale européenne pour la période 2007-2013.

LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'UNION EUROPÉENNE

UNE PLACE MAJEURE DANS LE BUDGET EUROPÉEN

La politique régionale de l'Union européenne également appelée «politique de cohésion», cherche à réduire les écarts de développement entre les régions de l'Union.

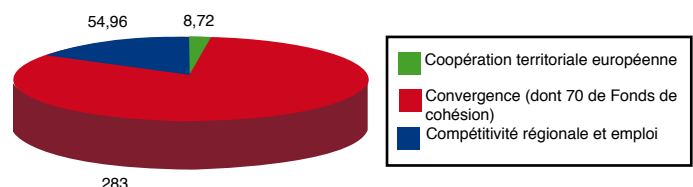
Ces écarts se sont accentués avec l'entrée en mars 2004 de 10 nouveaux Etats membres (dont les revenus sont très inférieurs à la moyenne de l'Union), c'est pourquoi une nouvelle politique régionale a été définie pour la période de programmation 2007-2013, favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union.

Cette politique se concentre autour de quatre priorités :

- > Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi,
- > Améliorer la connaissance et l'innovation, encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la connaissance,
- > Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité,
- > Prendre en compte la dimension territoriale de la politique de cohésion.

La politique de cohésion économique et sociale occupe une place majeure au sein de l'UE, puisqu'elle dispose de 35,7% du total du budget européen pour 2007-2013, soit 347 milliards d'euros.

Politique de Cohésion 2007-2013 répartition par objectif,
Total: environ 347 Milliards d'euros (prix courants)



LES 3 AXES DE LA POLITIQUE DE COHÉSION ET LES FONDS MOBILISÉS

La mise en œuvre de la politique de cohésion se décline selon 3 axes qui recouvrent des espaces européens différenciés (voir cartes page suivante) :

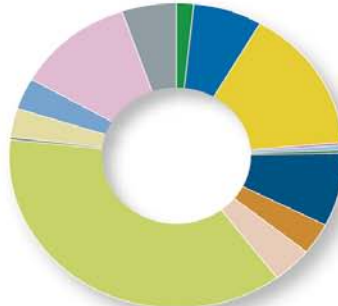
- l'axe « convergence » vise à améliorer les conditions de croissance et à favoriser une réelle convergence pour les régions les moins développées ;

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

Les financements FEDER prévus dans chaque région française

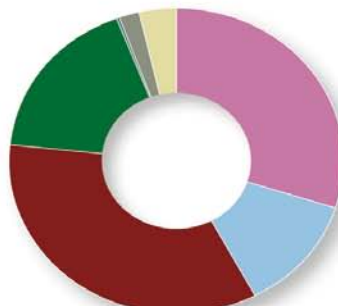
Tableau financier CRSN		
Programme opérationnel	Fonds	Total
Objectif «convergence»		
Martinique	FSE	97 859 231
Guadeloupe	FSE	185 176 373
Guyane	FSE	100 059 222
Réunion	FSE	516 889 189
Guyane	FEDER	305 158 669
Guadeloupe	FEDER	542 701 534
Martinique	FEDER	417 155 833
Réunion	FEDER	1 014 291 774
Objectif compétitivité régionale et emploi		
Programme national I	FSE	4 494 563 975
Aquitaine	FEDER	392 371 063
Centre	FEDER	196 185 531
Alsace	FEDER	75 924 973
Auvergne	FEDER	206 790 459
Basse-Normandie	FEDER	181 354 410
Bourgogne	FEDER	185 580 603
Bretagne	FEDER	301 693 854
Champagne-Ardenne	FEDER	185 580 603
Corse	FEDER	150 465 376
Franche-Comté	FEDER	146 789 783
Haute-Normandie	FEDER	219 311 261
Île-de-France	FEDER	151 466 770
Languedoc-Roussillon	FEDER	270 420 027
Limousin	FEDER	127 259 135
Lorraine	FEDER	329 406 415
Pays de la Loire	FEDER	302 234 812
Nord-Pas de Calais	FEDER	700 953 570
Picardie	FEDER	201 493 631
Poitou-Charentes	FEDER	201 493 631
Provence-Alpes-Côte d'Azur	FEDER	302 234 812
Midi-Pyrénées	FEDER	430 023 629
Rhône-Alpes	FEDER	334 049 596
Plurirégional Alpes	FEDER	34 936 532
Plurirégional Loire	FEDER	33 809 546
Plurirégional Massif Central	FEDER	40 571 457
Plurirégional Rhône	FEDER	33 809 546
Objectifs multiples		
Programme national d'assistance technique	FEDER	39 154 226
Total	FEDER	8 054 673 061
Total	FSE	5 394 547 990
Total CRSN 2007-2013	Tous fonds	13 449 221 051

Ventilation par thème proposée par la France dans ses projets de programmes opérationnels



Fonds européen de développement régional 2007-2013

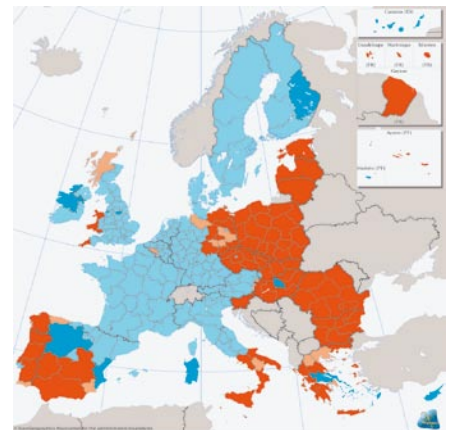
Culture	1,7 %
Énergie	6,9 %
Protection de l'environnement et prévention des risques	15,1 %
Amélioration de l'accès à l'emploi et insertion durable	0,4 %
Amélioration du capital humain	0,5 %
Amélioration de l'intégration sociale des personnes moins favorisées	0,1 %
Accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des chefs d'entreprise	0,3 %
Société de l'information	7,7 %
Investissements dans des infrastructures sociales	3,3 %
Engagement de réformes dans les domaines de l'emploi et de l'intégration	0,0 %
Réduction des frais supplémentaires entravant le développement des régions ultrapériphériques	4,1 %
Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	36,9 %
Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national, régional et local	0,2 %
Assistance technique	3,1 %
Tourisme	3,4 %
Transports	11,5 %
Régénération urbaine et rurale	5,1 %



Fonds social européen 2007-2013

Amélioration de l'accès à l'emploi et insertion durable	30,1 %
Amélioration du capital humain	12,2 %
Amélioration de l'intégration sociale des personnes moins favorisées	34,4 %
Accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des chefs d'entreprise	17,6 %
Société de l'information	0,2 %
Engagement de réformes dans les domaines de l'emploi et de l'intégration	2,0 %
Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	0,0 %
Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national, régional et local	0,1 %
Assistance technique	3,4 %

Application géographique de la politique de cohésion

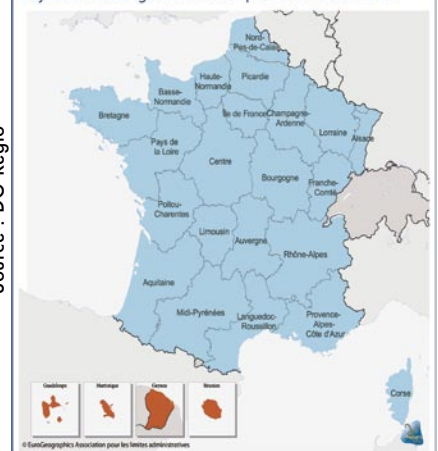


Structural Funds 2007-2013: Convergence and Regional Competitiveness Objectives

- Convergence Regions
- Phasing out-Regions
- Phasing in-Regions
- Competitiveness and Regional Competitiveness Objectives

0 1000 Km

Objectifs «convergence» et «compétitivité» 2007-2013



Source : DG Regio

- Régions concernées par l'objectif «convergence»
- Régions bénéficiant d'une aide sur un mode dégressif (phasing-out)
- Régions bénéficiant de la mise en œuvre progressive de l'aide (phasing-in)
- Régions concernées par l'objectif «compétitivité et emploi»

Frontières Nationales Nuts 2

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

- l'axe « compétitivité régionale et emploi » vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions, ainsi que l'emploi ;
- l'axe « coopération territoriale européenne » vise à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, et à favoriser l'échange d'expériences.

Pour chacun des axes sont mobilisés différents fonds structurels complémentaires (voir graphique suivant). Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) permet de financer une grande diversité de projets mais un accent important est mis depuis 2007 sur la R&D, l'innovation et l'économie de la connaissance.

Le Fonds Social Européen (FSE) finance surtout des actions liées à la formation et l'accès à l'emploi, y compris des opérations d'innovation organisationnelle ou sociale.

Objectifs, fonds et instruments structurels 2007-2013			
Objectifs	Fonds et instruments structurels		
Convergence	FEDER	FSE	Fonds de cohésion
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	FSE	
Coopération territoriale européenne	FEDER		

Objectifs, fonds et
instruments structurels
2007-2013

LA STRATÉGIE DE LISBONNE

En 2000 lors du conseil européen de Lisbonne, puis en 2005, l'Union a réaffirmé sa volonté d'être, d'ici à 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Deux grands objectifs sont mis en avant dans la stratégie de Lisbonne :

- > Un taux d'investissement (public et privé) total dans la recherche et le développement égal à 3% du PIB européen d'ici 2010,
- > Un taux d'emploi (la proportion de la population européenne en âge de travailler qui occupe un emploi) de 70 % à la même date.

Dans les programmes régionaux cela se traduit par un engagement fort : 75%¹ des crédits devront être affectés aux priorités de la stratégie de Lisbonne soit la compétitivité et la croissance pour une société européenne fondée sur la connaissance.

Cette ambition répond à la nécessité de pallier le manque de performances en matière d'innovation, car 86 régions en Europe ont des résultats inférieurs à la moyenne européenne dans ce domaine.

1/ Le taux de 75% vaut pour l'axe compétitivité régionale et emploi ; pour l'axe Convergence, ce taux est ramené à 60%.

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

LE CADRE DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE NATIONAL (CRSN)

Dans chaque pays, les fonds sont alloués dans le respect de priorités nationales formalisées dans un « Cadre de référence stratégique national » (CRSN)² qui identifie 5 champs d'interventions prioritaires :

- l'innovation et l'économie de la connaissance (soutien aux petites et moyennes entreprises) ;
- la formation, l'emploi pour les groupes prioritaires, la gestion RH et l'inclusion sociale ;
- le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- l'environnement, la prévention des risques et la politique énergétique ;
- le développement durable sur l'ensemble du territoire.

Pour 2007-2013, la France bénéficie de 14,3 milliards d'€ de crédits communautaires, répartis ainsi :

- > 3,2 milliards d'euros pour l'objectif « convergence »
- > 10,3 milliards d'euros pour l'objectif « compétitivité régionale et emploi »
- > 860 millions d'euros pour l'objectif « coopération territoriale européenne ».

Le tableau **page 3** présente par région française les fonds communautaires attribués. A titre d'exemple, le Languedoc-Roussillon, bénéficie pour la période 2007-2013 au titre du FEDER de 270,4 millions d'euros dont la moitié sont orientés sur l'innovation, l'économie de la connaissance.

C'est à peu près la même proportion dans l'ensemble des régions françaises.

Comme l'indique le « disque » FEDER du même tableau, près de 37% du FEDER en France sont fléchés sur la R&D, l'innovation et l'esprit d'entreprise auquel s'ajoute près de 8% dédiés à la société de l'information et les TIC.

Dans les différentes régions, le FEDER est mis en oeuvre dans le cadre d'un programme régional appelé Programme Opérationnel (connu sous l'appellation **PO**).

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER ET L'INNOVATION

Qui pilote un Programme Opérationnel (PO) FEDER ?

Les PO FEDER sont entièrement gérés et mis en œuvre au niveau régional dans un cadre partenarial associant l'Etat et les Collectivités. Les PO sont placés sous la responsabilité d'une Autorité de Gestion qui est le plus souvent la Préfecture de Région³.

Quels sont les principaux domaines d'éligibilité liés à l'innovation ?

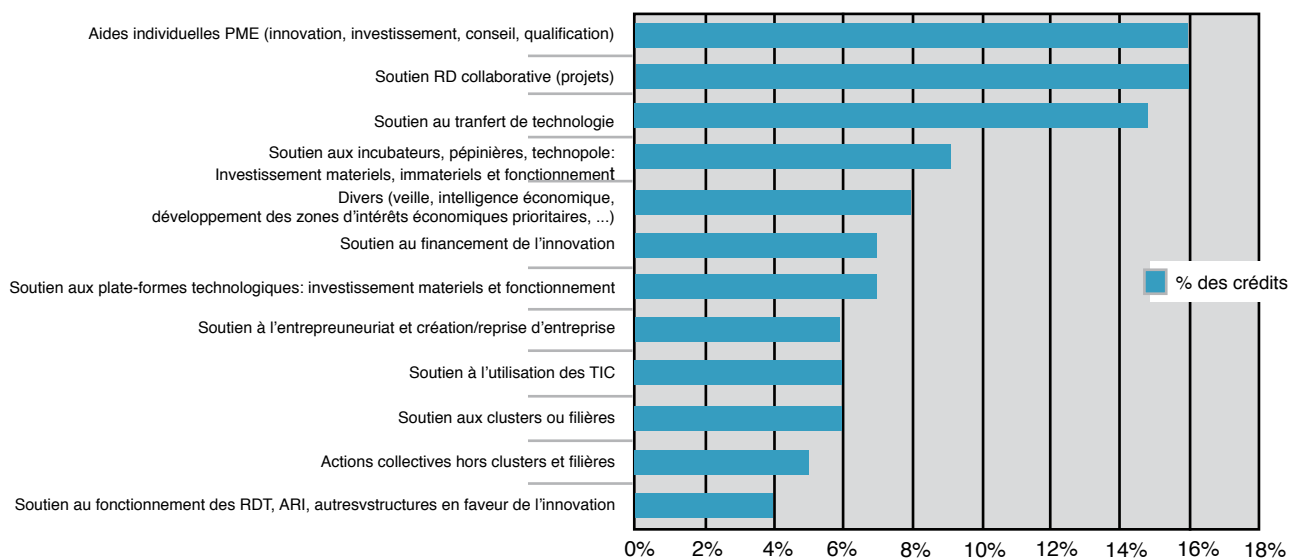
Les programmes offrent une large gamme d'aides à destination des PME mais également des laboratoires de recherche, des universités, ...

Le fait marquant est le poids des aides qui s'inscrivent dans le cadre d'actions collectives, au premier rang desquelles on trouve la recherche collaborative et le soutien au transfert de technologie. On note également la volonté des acteurs publics de soutenir fortement les incubateurs, pépinières et technopoles.

Les aides individuelles représentent 16% des crédits mais avec une forte volonté d'orienter les projets sur de l'innovation.

Estimation à partir
d'un retraitement
des maquettes PO FEDER

Répartition des crédits communautaires prévus dans les PO FEDER 2007-2013 par domaines liés à l'innovation



Source : DGE

FONDAMENTAUX ÉCONOMIQUES & enjeux financiers liés au FEDER

Dans quel état d'esprit l'innovation est abordée dans les PO FEDER ?

Le PO FEDER est un programme plutôt « généraliste », assez ouvert sur de nombreuses thématiques. L'innovation en constitue l'une des entrées principales mais avec la volonté d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.

L'enjeu est donc autant dans la diffusion de l'innovation que dans sa mise en œuvre elle-même.

Pour cette raison, les publics visés en priorité sont les PME voire les TPE et non pas les grandes entreprises qui ont, a priori, les moyens et la culture pour développer par elles-mêmes des stratégies de R&D.

Pour cette raison également, l'innovation est voulue comme l'affaire de tous, donc pas uniquement une innovation technologique mais également organisationnelle, sociale, environnementale, ...

Pour cette raison enfin, l'innovation n'est pas réservée aux seuls secteurs de pointe mais s'adresse aussi aux secteurs d'activité plus traditionnels.

EN RÉSUMÉ, CE QUE DOIT RETENIR L'ENTREPRISE

- > L'Union européenne, à travers sa politique de cohésion, réaffirmée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, fait de la croissance et de l'emploi ses priorités.
- > L'innovation en constitue la clé de voûte, tant au niveau européen que national.
- > Les moyens financiers alloués aux Programmes Opérationnels régionaux FEDER sont à 50% dédiés à l'innovation dans l'ensemble des régions françaises.
- > Les PO fixent les domaines prioritaires liés à l'innovation sur lesquels les entreprises peuvent déposer des projets :
 - R&D collaborative
 - Transfert de technologie
 - Plate forme technologique
 - Cluster
 - Pépinière, incubateur, ...
- > La priorité dans la sélection des projets sera assujettie à deux critères clés :
 - s'inscrire fortement dans la stratégie régionale
 - démontrer leur caractère innovant.
- > Le but est de toucher de nouveaux publics qui n'ont pas facilement accès à l'innovation faute de réflexe ou de moyens : dans cette perspective, les PME, les TPE constituent les publics prioritaires.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

POURQUOI MONTER UN PROJET ?

Les PME constituent une cible prioritaire des PO FEDER. C'est donc avec beaucoup d'intérêt et d'attention que les coordinateurs de ces programmes examineront et sélectionneront les projets. En effet, sans les projets portés par les entreprises, la croissance et l'emploi ne seront pas au rendez-vous !

Pour les PME, l'enjeu est également de taille. Pourquoi se lancer, pourquoi consacrer du temps pour obtenir un financement européen qui n'est pas acquis d'avance ? Plusieurs bonnes raisons doivent convaincre les PME de s'engager dans l'aventure :

- > Développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits ;
- > Innover dans l'organisation de l'entreprise ou dans la mise sur le marché de ses produits ;
- > Développer des collaborations avec d'autres structures jusqu'à présent davantage vues comme des concurrents que comme des partenaires ;
- > Collaborer avec des acteurs-clés du domaine (instituts de recherche, industriels, labo d'université, ...) ;
- > Accéder à de nouveaux marchés sectoriels ou géographiques ;
- > Développer de nouvelles compétences ;
- > Accélérer la réalisation d'un projet grâce au surplus de financement ;
- > Améliorer la qualité ou l'ambition d'un projet grâce à l'effet levier des aides obtenues ;
- > ...

Bref, les raisons sont nombreuses. Il ne s'agit pas simplement d'opportunités ou d'« aubaines » financières mais de réelles possibilités pour construire un projet qui s'inscrit fortement dans la stratégie de développement de l'entreprise.

Mais il existe aussi des pièges à éviter :

- > Se lancer uniquement pour capter les financements ; attention c'est un projet à part entière qui va induire d'importants investissements de la part de l'entreprise en cash, en temps, en matière grise ;
- > Penser que tout projet est, par définition, bon et finançable ; non, le projet doit être solidement monté et surtout s'inscrire clairement dans la stratégie du PO FEDER de la région concernée ; il doit réellement témoigner de son caractère innovant ;
- > Anticiper le plan d'action car le montage du projet va nécessiter du temps ; pas uniquement du temps administratif (prise de connaissance de la procédure, renseignement des formulaires, ...) mais aussi de conception ; le projet doit donc être déposé au bon moment sans précipitation, ce qui est rendu possible grâce à la sélection en continu ;
- > Ne pas sous-estimer les ressources financières et humaines de l'entreprise qu'il faudra investir ;
- > ...

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

OÙ TROUVER LES PREMIÈRES INFORMATIONS ?

Vous êtes décidé à vous lancer. Mais avant de vous engager plus loin dans la réflexion de votre projet, vous pouvez vous procurer les premières informations sur le PO FEDER de votre région de façon très simple et très rapide des manières suivantes :

- > site Internet des principaux partenaires (Préfecture de Région, Conseil régional notamment);
- > sites et contacts auprès des principaux opérateurs impliqués aux côtés des entreprises dans votre région (OSEO, Agence régionale de l'innovation, Chambres Consulaires, ...).

Vous devez récupérer trois types de documents qui vous permettront de bien comprendre la stratégie de votre région, les types de projets aidés, les procédures à respecter. Ces trois documents sont :

- le Programme Opérationnel (PO) 2007-2013 qui présente la stratégie régionale et explicite la place de l'innovation ;
- le Document de Mise en Œuvre (DOMO) qui précise l'éligibilité des maîtres d'ouvrages, la liste des dépenses éligibles, les taux maximum d'aide applicables, les critères d'évaluation des projets. Chaque région dispose d'un DOMO spécifique.

Les dépenses éligibles sont communes à tous les DOMO de France. En revanche l'éligibilité des maîtres d'ouvrage ou encore l'application des taux peut varier d'une région à l'autre ;

- Le formulaire de demande de subvention qui constituera la feuille de route pour l'entreprise dans le montage de son projet. Ce formulaire est spécifique à chaque région.

Vous pouvez également vous procurer les programmes de toutes les régions sur le site Projets d'Europe <http://www.projetsdeurope.gouv.fr/> ainsi que des exemples de projets financés avec le FEDER.

A NOTER :

VOTRE RÉGION : celle où vous déposez votre demande de subvention qui est aussi souvent celle où sera réalisé majoritairement votre projet.

PROJET INTERRÉGIONAL : dans ce cas (c'est-à-dire associant des partenaires situés dans plusieurs régions comme par exemple une entreprise qui développe un projet R&D avec un laboratoire situé dans une autre région), alors le projet est rattaché au PO FEDER de la région où l'impact économique attendu est le plus fort (généralement la région où est située l'entreprise qui va générer des emplois et de la croissance).

PROJET MULTI-PAYS : dans l'hypothèse d'un projet susceptible d'associer des partenaires situés dans plusieurs pays, où le FEDER peut être actionné, une entreprise française peut accéder au FEDER dans l'autre pays en déposant également un dossier dans le respect des règles des programmes du pays concerné.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE PROJET ?

Vos premières lectures vous ont convaincu ! Vous considérez que stratégiquement il est opportun que votre entreprise s'implique dans le montage d'un projet européen plutôt que de l'autofinancer à 100%.

Il faut alors bien vérifier que votre projet est, par sa nature, éligible. Voici le type de questions à vous poser :

TYPES DE PROJETS SOUTENUS DANS UN PO FEDER

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE... ?

**VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER, ACQUÉRIR DES LOCAUX POUR MENER
À BIEN VOTRE DÉVELOPPEMENT... ?**

**VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES
DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT EXOGENE... ?**

**VOUS AVEZ UN PROJET COLLECTIF AVEC D'AUTRES ENTREPRISES
OU DES LABORATOIRES RÉGIONAUX... ?**

**VOUS SOUHAITEZ RENFORCER VOTRE CAPACITÉ DE VEILLE
ET D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE... ?**

VOUS SOUHAITEZ ACCÉDER À DE NOUVEAUX MARCHÉS... ?

**VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER UN PROJET DE R&D COLLABORATIF
AVEC D'AUTRES ENTREPRISES, ET/OU AVEC DES LABORATOIRES... ?**

**VOUS ÊTES UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES ET VOUS SOUHAITEZ
CRÉER OU DÉVELOPPER UNE INFRASTRUCTURE DE R&D MUTUALISÉE ET OUVERTE... ?**

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN CADRE R&D AFIN DE DÉVELOPPER VOTRE PROJET ?

**ORIENTATION DU PROJET VERS LA MESURE DU
PROGRAMME SUSCEPTIBLE DE FINANCER**

Cette liste est indicative. Elle constitue le dénominateur commun de l'ensemble des PO FEDER des régions françaises et donc des projets finançables. Bien entendu, si vous êtes dans un de ces cas de figure il faudra ensuite rentrer plus dans le détail (consultation des documents régionaux, prise de contact avec les gestionnaires du FEDER).

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

LE CYCLE DE VIE DE VOTRE PROJET

LE DIALOGUE AVEC LES ADMINISTRATIONS : PARI GAGNANT

Il faut être conscient dès le départ du cycle complet du projet dans le cadre d'une demande de subvention. Trois étapes peuvent être identifiées durant lesquelles l'entreprise et l'administration vont rester en contact. Ces différentes étapes vont s'échelonner sur une période qui peut atteindre 2 ans.

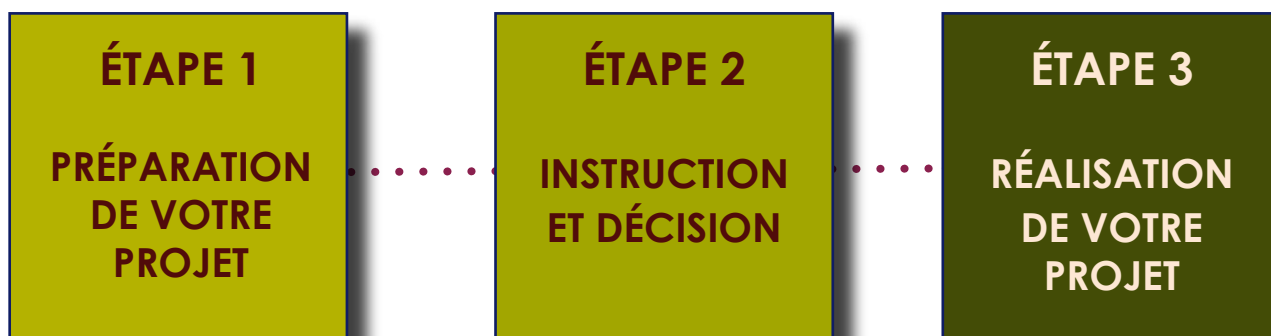
Il est très important que l'entreprise aborde la prise de contact dans un esprit de dialogue. Car au bout du compte, l'objectif pour les deux parties est le même : réussir un projet !

Mais l'entreprise a ses contraintes : avancer vite, respecter un calendrier, obtenir les financements aux dates prévues.

L'administration a aussi ses contraintes : garantir la sécurité et la qualité du projet et de son montage juridique et financier.

Selon la façon dont le dialogue s'instaure peut naître une véritable co-production du projet « gagnant/gagnant » ou des confrontations qui font perdre du temps à tous.

LES TROIS ÉTAPES CLÉS



LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

ÉTAPE 1

PRÉPARATION DE VOTRE PROJET

LE DÉROULEMENT

> **Objectif** : caler les objectifs, les moyens et les résultats attendus.

> **Méthode** :

- mise en place en interne d'une équipe projet (avec l'appui éventuellement d'un conseil externe);
- possibilité de travailler en amont avec le service instructeur concerné par votre projet (mentionné dans le DOMO) qui assure ainsi sa fonction d'appui-conseil.

A NOTER :

L'UN DES POINTS-CLÉS DU MONTAGE DE VOTRE PROJET EST SON FINANCEMENT.

Dans certain cas, non systématiques, une entreprise qui «postule» au FEDER doit demander des cofinancements le plus souvent auprès du Conseil régional, de l'Etat, ... Néanmoins, pour faciliter le montage de projet pour l'entreprise, les partenaires financeurs subventionnent à tour de rôle 100% d'un projet et c'est au niveau global du programme que le cofinancement doit être assuré.

Si l'entreprise doit trouver des cofinancements, elle doit bien l'anticiper pour éviter d'allonger les délais dans la préparation de son projet.

RAPPEL D'UN PLAN DE FINANCEMENT TYPE POUR UNE ENTREPRISE :

- > Apport Europe (FEDER)
- > Apport de cofinancements publics
- > Apport privé de l'entreprise (autofinancement).

> **Livrable** :

Un dossier qui sera réputé « complet » par l'administration. Le dépôt s'effectue soit sous format papier, soit électronique. De plus en plus de régions ont instauré la formule du dossier électronique. Vous pouvez même, dans certains cas, directement renseigner le formulaire en ligne.

> **Délais** : très variables selon la complexité du projet (de 1 mois à 1 an)

> **Contacts** :

Le service instructeur de la mesure du programme qui vous intéresse afin qu'il vous aide à préciser votre projet et à constituer un dossier de demande de cofinancement européen. En fonction des mesures, vos principaux interlocuteurs sont :

- > La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)
- > La DRRT (La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie)
- > Le Conseil régional
- > OSEO
- > Le SGAR (Secrétariat Général des Affaires Régionales, service de la Préfecture de région)

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

ÉTAPE 2

INSTRUCTION ET DÉCISION

- > **Objectif** : le service instructeur vérifie l'éligibilité du projet
- > **Méthode** : expertise juridique, financière, technique par les services. Cette étape peut nécessiter des échanges d'informations avec l'entreprise.
- > **Livrable** : une fois instruit, le dossier est présenté à un Comité de programmation qui se réunit à des dates régulières mais variables selon les régions et le volume de projets présentés. Dans les grosses régions et lorsque le programme FEDER monte en puissance, le Comité peut se réunir 1 fois/mois.

Dans des régions plus petites ou dans des phases de lancement avec peu de projets, le rythme est moins serré (1 fois tous les 2 mois par exemple). Il est donc important de bien préparer et anticiper son dossier pour éviter un retard qui aurait pu être évité en ayant bien planifié le montage.

Ce Comité accepte ou refuse la demande de subvention. Les dossiers peuvent être ajournés afin d'obtenir des informations complémentaires. Ils sont alors présentés au suivant.

A NOTER :

CONTRAIREMENT AU PCRD OU AU FUI QUI REPOSENT SUR LE PRINCIPE DE L'APPEL À PROJET, LA SÉLECTION AU SEIN DES PO FEDER S'EFFECTUE EN CONTINU ⁴ DANS LE CADRE DE CES COMITÉS DE PROGRAMMATION.

- > **Délais** : de 2 à 4 mois selon la complexité du projet
- > **Contacts** : le service instructeur

^{4/} La procédure Appel à projet peut exister dans certains cas au sein d'un PO, sur le thème de l'urbain notamment.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

ÉTAPE 3

RÉALISATION DE VOTRE PROJET

> **Objectif** : mener à bien le projet

> **Méthode** :

Conduite de projet rigoureuse afin d'engager le projet au plus vite et d'éviter tout dérapage dans les délais. Il est essentiel de mettre en place une planification de projet et de la respecter.

A NOTER :

Prévoir et mettre en place un suivi comptable analytique du projet donc clairement identifié dans la comptabilité générale de l'entreprise. En effet, les règles d'éligibilité des dépenses sont très strictes et doivent être respectées scrupuleusement. Il faut notamment bien justifier l'ensemble des dépenses internes sans avoir recours à un système de forfait qui ne sera pas jugé recevable.

Les règles d'éligibilité des aides sont rappelées dans le Règlement du FEDER accessible via le site Internet de la DG Regio.

> **Livrable** : le projet lui-même !

A NOTER :

Le projet doit faire l'objet d'une publicité qui précise qu'il a été cofinancé avec des crédits européens. La notice indiquant les normes de publicité à respecter est généralement disponible sur les sites Internet des Préfectures de région.

> **Délais** : dans la plupart des cas 2 ans. C'est le délai pour réaliser votre projet et sur tout pour justifier par des factures la réalité des travaux ou services engagés.

A NOTER :

Cette règle n'est pas fixée par les régions ou la France mais par la Commission européenne afin de dynamiser la réalisation des projets et éviter les projets « dormants ». Le plus souvent ce délai de 2 ans est suffisant pour des projets de taille moyenne portés par des PME.

Dans le cas de projets de plus grande envergure, la règle des deux ans peut être assouplie. Une solution peut être de phaser en tranche le projet ce qui donne lieu au dépôt de plusieurs dossiers successifs.

> **Contacts** : tout au long de la réalisation de votre projet, le service instructeur reste votre interlocuteur privilégié depuis la notification qui vous accorde officiellement l'aide jusqu'au paiement par tranche de l'aide, au fur et à mesure de l'avancement de votre projet.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

ZOOM SUR LE DOSSIER-TYPE À COMPLÉTER

Le dossier-type (ou formulaire) est téléchargeable sur le site Internet des Préfectures de région. Les grandes rubriques d'un dossier-type sont présentées dans le tableau ci-dessous :

LE DOSSIER-TYPE À COMPLÉTER

Intitulé du projet (résumé)

Bénéficiaire du projet (indiquer clairement qui va toucher la subvention)

Coût total du projet (il intègre tous les coûts du projet)

Montant de la subvention sollicitée

Renseignements concernant le demandeur (raison sociale ; forme juridique ; adresse ; activité, objet social ; représentant légal ; responsable à contacter pour le projet)

Liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (Ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, ...) obtenues durant les 3 dernières années avec origine, objet, montant (ou état néant)

Annexes: présentation générale (descriptif du projet ; plan de financement prévisionnel ; impacts attendus ; obligations du porteur de projet bénéficiaire ; liste des pièces à joindre au dossier)

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ET LES IMPACTS ATTENDUS

Les acteurs publics en région accordent une attention particulière à l'argumentation du projet.

Cette argumentation est examinée d'une part dans la phase de sélection des projets mais également dans la phase de réalisation et de finalisation afin de mesurer les résultats obtenus et les impacts escomptés.

Outre l'analyse de l'intérêt du projet au regard de la stratégie régionale visée, des critères et des indicateurs précis ont été élaborés.

Ces critères et indicateurs concernent à la fois l'instructeur et le bénéficiaire de l'aide. Il est donc important de connaître ces indicateurs, d'en comprendre la portée et de ne pas hésiter à en parler le plus en amont possible avec le service instructeur. En effet, les indicateurs doivent obligatoirement être renseignés lors du dépôt du projet puis une fois celui-ci réalisé. Leur non renseignement peut ralentir l'obtention des aides.

A NOTER :

Chaque PO FEDER comprend une liste des indicateurs. Pour un projet donné, seul un nombre réduit d'indicateurs est à renseigner par l'entreprise. Toutefois, il est très important que ces indicateurs soient renseignés avec précision.

On recense deux niveaux d'indicateurs :

LES INDICATEURS NATIONAUX

Ils ont été conçus au niveau national. Ils sont donc les mêmes pour tous les PO FEDER de France.

Ils intéressent les services instructeurs qui les utiliseront pour expertiser votre projet. Ils vous concernent donc également. Pour mettre toutes les chances de votre côté, vous devez être attentifs à la signification de ces indicateurs. Ils révèlent en fait les priorités attendues des programmes. Ils sont utilisés comme des critères de qualité et de sélection des projets.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

ZOOM SUR LES INDICATEURS INNOVATION-TIC ET EMPLOIS *

Volet innovation et TIC

Caractère innovant de l'opération en matière de produit, bien ou service
Caractère innovant de l'opération en matière d'organisation/procédés
Caractère innovant de l'opération en matière d'accès au marché
Intérêt de l'opération du point de vue des TIC

Volet emploi

Emplois directs créés bruts
Emplois directs créés bruts homme
Emplois directs créés bruts femme
Emplois indirects créés bruts

A NOTER :

Il existe d'autres indicateurs nationaux par exemple sur la prise en compte de l'environnement ou encore l'impact carbone d'une opération.

Le détail sur les indicateurs est accessible dans les documents de référence de votre région.

Vous pouvez également contacter le service instructeur qui vous donnera les précisions souhaitées.

Enfin, pour obtenir des informations détaillées, vous pouvez également contacter la DIACT (Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires) <http://www.diact.gouv.fr/> qui a élaboré le guide national des indicateurs qui s'appliquent aux PO FEDER.

On y trouve notamment les définitions précises de chaque indicateur.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

Définition des indicateurs

> **Caractère innovant de l'opération en matière de produits, bien ou services offerts**
(Exemplaire / Bon / Faible / Aucun).

Il s'agit d'apprécier :

- si le produit (ou service) offert résultant de l'opération aidée est nouveau ou fortement amélioré ?
- si le produit (ou service) offert et aidé est de meilleure qualité et va se traduire par une labellisation, une certification technique, un dépôt de brevet.

> **Caractère innovant de l'opération en matière d'organisation/procédé**
(Exemplaire / Bon / Faible / Aucun).

Il s'agit d'apprécier :

- si l'opération repose sur de nouveaux partenariats avec d'autres organismes et qui vont perdurer
- si l'opération repose sur l'introduction de nouveaux modes d'organisation (introduction des TIC, amélioration du système d'information, nouveaux procédés de production, ...) ?
- si l'opération repose sur l'amélioration de la gestion du savoir (et des compétences) dans l'organisme (formation, gestion prévisionnelle des ressources humaines, système d'intéressement à l'innovation, introduction d'un pôle R&D, ...).

> **Caractère innovant de l'opération en matière d'accès au marché**
(Exemplaire / Bon / Faible / Aucun).

Il s'agit d'apprécier :

- si l'opération repose sur de nouvelles méthodes de conditionnement (packaging) ou de design des produits (biens ou services) offerts ?
- si l'opération repose sur de nouvelles méthodes de distribution (placement, promotion) ou de tarification (segmentation des prix, prix modulés ou dégressifs, ... des produits (biens ou services) ?



Exemples de notions clés pour reconnaître le caractère innovant d'un projet

Il convient d'analyser une opération innovante à travers trois critères qualitatifs :

1 / L'étonnement, que provoque l'opération :

- **Première fois** : l'organisme doit démontrer que c'est la première fois qu'il met en œuvre tel produit, telle organisation, tel procédé, telle méthode.
- Améliorations permanentes : le changement doit être permanent, ce qui écarte les adaptations à caractère ponctuel.

2 / Le positionnement :

- Place que va prendre l'opération dans un segment (marché) existant
- Nouveau segment (marché) qui va découler de l'opération.

3 / La relativité

- **L'innovation s'analyse de façon relative**, c'est-à-dire par rapport à un contexte géographique (la nouveauté peut être locale, mondiale), à une filière, à un domaine précis, ... Qu'elle soit incrémentale ou de rupture, la nouveauté est rarement universelle et absolue.

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

Ne sont pas considérées comme des innovations

Une autre façon de définir l'innovation est d'indiquer ce qui en est exclue :

> Ne sont pas considérées comme des innovations de produits

- Améliorations, changements mineurs, courants : sont exclues les modifications qui dans le domaine concerné sont considérées comme peu significatives (appréciation liée à la forte connaissance du domaine concerné).
- Absence de marché potentiel : l'innovation est reconnue si elle touche un marché et non un seul client, pour ses besoins propres : une adaptation qui ne vaut que pour un nouveau client unique n'est pas une innovation.
- Les modifications ou améliorations mineures ou courantes : la seule modernisation d'un bâtiment (pépinière) ou l'extension d'un équipement (zone d'activités), ... ne sont pas considérées comme des innovations. La modernisation peut être assimilée à une mise à niveau par rapport à un standard et non une anticipation.
- Les modifications liés à des rythmes saisonniers des activités (ex : lignes de vêtement).
- La seule revente d'un produit ou service nouveau auprès d'autres entreprises.

> Ne sont pas considérées comme des innovations de procédés

- Les modifications ou améliorations mineures ou courantes.
- Un accroissement des moyens de production ou de service par l'adjonction de systèmes de fabrication proches de ceux déjà en usage dans l'organisme.

> Ne sont pas considérées comme des innovations de commercialisation

- Les changements significatifs de la conception du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit fondés sur des méthodes de commercialisation qui ont déjà été utilisées par l'organisme (notion de « première fois »).
- Les changements saisonniers dans les instruments de commercialisation (notion de « permanence » de l'innovation).
- Nouveau marché reposant sur des méthodes de commercialisation déjà utilisées.

> Emplois directs créés bruts (ETP)

Il s'agit des emplois créés chez le bénéficiaire de l'aide dans les 3 ans après le solde de l'opération (entreprise, structure associative, collectivité locale...), du fait de la réalisation de l'opération soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de la subvention. Le bénéficiaire est donc l'employeur des nouveaux salariés recrutés. Il s'agit des emplois supplémentaires, c'est-à-dire déduits des effets de substitution internes à l'établissement bénéficiaire (par exemple un nouveau poste de travail qui se substitue à un ancien). Les emplois sont dits bruts dans la mesure où n'ont pas été retranchés les emplois éventuellement déplacés, de substitution externes à l'établissement, ou liés à un effet d'aubaine.

> Emplois directs créés bruts hommes (ETP)

Il s'agit de distinguer, une fois pour toutes au moment du solde de la subvention, le nombre d'emplois tenus par des hommes, constatés et/ou finalement prévus (dont on est raisonnablement sûr qu'ils seront créés dans les 3 ans).

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

> Emplois directs créés bruts femmes (ETP)

Il s'agit de distinguer, une fois pour toutes au moment du solde de la subvention, le nombre d'emplois tenus par des femmes, constatés et/ou finalement prévus (dont on est raisonnablement sûr qu'ils seront créés dans les 3 ans).

> Emplois indirects créés bruts (ETP)

Il s'agit des emplois créés (masculins et féminins), dans les 3 ans au-delà de la réalisation de l'opération, dans d'autres établissements que celui du bénéficiaire, qui sont la conséquence directe de l'activité supplémentaire générée par l'opération aidée (en amont ou en aval de sa production), et dont l'activité est affectée durablement par la réalisation de l'opération.

Les emplois sont dits bruts dans la mesure où n'ont pas été retranchés les emplois éventuellement déplacés, de substitution externes à l'établissement, ou liés à un effet d'aubaine.



Exemple d'application des indicateurs emplois

> Une entreprise, avec l'appui d'une subvention et dans le cadre d'un atelier de R&D en lien avec un laboratoire, met au point un nouveau procédé de métrologie et dépose un brevet. Deux ingénieurs ont été recrutés au sein de l'entreprise pour mener à bien ce projet de R&D et le suivre dans la durée. Par ailleurs, un chercheur déjà en poste du laboratoire a été affecté à ce projet mais un nouveau, doctorant, a été recruté. Par ailleurs, pour mettre au point le nouveau procédé, l'entreprise a sous-traité une partie du développement des algorithmes à une start-up spécialisée dans ce domaine qui a affecté deux informaticiens à plein temps sur le projet pendant 1 an.

Ce nouveau procédé ouvre à l'entreprise un nouveau marché qui devrait se traduire dans les deux ans qui viennent par la création de 150 emplois.

- Le nombre d'emplois directs créés chez le bénéficiaire est 3 (2 ingénieurs plus un doctorant), + 150 si les créations interviennent avant les 3 ans.

> Une entreprise, avec l'appui d'une subvention, investit dans un bâtiment qui va accueillir une chaîne de production sur laquelle sera fabriquée une nouvelle gamme de produits. 60 techniciens et ouvriers qualifiés sont recrutés pour faire tourner cette chaîne.

Le montage de la chaîne de production est confié à une entreprise spécialisée représentant 55 ETP.

La nouvelle gamme va favoriser un développement d'activité auprès de ses sous-traitants (transporteurs, approvisionnement en matières premières, ...) qui représentent un potentiel supplémentaire de 250 emplois.

- Le nombre d'emplois directs créés chez le bénéficiaire est 60.

- Le nombre d'emplois indirects générés est 250

LE MONTAGE DE VOTRE PROJET

A NOTER :

Pour chacun de ces indicateurs, des notices techniques fournissent différentes précisions. Les définitions présentées dans ce document sont issues du guide national des indicateurs, élaboré par le DIACT et l'ARF (Association des Régions de France). Vous pouvez vous les procurer auprès de votre région.

LES INDICATEURS RÉGIONAUX

Dans chaque PO FEDER, selon le choix des régions, quelques indicateurs complémentaires doivent être renseignés de façon très ciblée.

Ces indicateurs sont présentés dans les DOMO de chaque région, par mesure ou par type d'action.

En général, on trouve 1 ou 2 indicateurs régionaux spécifiques à renseigner selon la nature de votre projet.

A titre d'exemple, voilà le type d'indicateurs spécifiques que l'on peut trouver dans le PO FEDER d'une région :

- Nombre de chercheurs recrutés/affectés en entreprises
- Nombre de CORTECHS
- Nombre de projets collaboratifs de R&D au sein des pôles de compétitivité
- Nombre de jeunes pousses (start-up) ayant bénéficié d'aides directes au cours des deux 1ères années après leur création
- ...

A NOTER :

Il est essentiel que l'entreprise comprenne bien l'utilité de ces indicateurs. En effet, cela peut parfois paraître « décalé » par rapport à la réalité opérationnelle de la PME qui veut surtout que son projet avance.

Mais de leur côté, les acteurs publics veulent comprendre si leur stratégie régionale avance dans la bonne direction. Or c'est bien la somme de chaque projet porté par les entreprises, les laboratoires, les collectivités qui, au total créera les conditions de la croissance et de l'emploi !

EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS COFINANCÉS PAR LE FEDER

EXEMPLE DE COFINANCEMENT FEDER - FUI - REGION VINNOTECH : PROJET R&D COLLABORATIVE LABELLISÉ PAR LE PÔLE Q@LIMEDITERRANÉE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le projet VINNOTECH concerne l'agriculture de précision.

> Objectif :

Développement d'outils innovants et de méthodes d'aide à la décision au vignoble et en cave répondant à la nouvelle demande de la filière viti-vinicole.

Au cœur de ces outils et services, les technologies de l'information et de la communication garantissent la précision (spatiale et temporelle) de l'information, la réactivité en temps réel par rapport au marché et la création de nouvelles bases de connaissance sur la vigne et le vin.

Outputs du projet : capteurs, méthodologies et systèmes d'information.

> Coût total du projet : 3,9 M€

> Partenariat :

Ce projet est trans-régional. Le partenariat implique :

des entreprises de TIC, de services ou d'équipements pour la viticulture des régions Languedoc Roussillon (4 entreprises) et Paca (3 entreprises)

des entreprises viti-vinicoles parmi les plus dynamiques de la Région Languedoc-Roussillon : 2 caves

des centres de recherche, développement et enseignement supérieur de la région Languedoc-Roussillon travaillant sur la viticulture, l'œnologie et les TIC pour l'agriculture : CEMAGREF, INRA et ITV

> Financement :

Total aides publiques : 2.3 M€

FUI : 42%

FEDER : 32.2%

Fonds Régional Innovation : 25.8%

Le financement au titre du FUI, pour un montant de 980 k€ a été orienté essentiellement vers les dépenses des entreprises de la région Paca, de l'ITV, de l'INRA et du CEMAGREF (financement partiel).

Le complément du financement du projet a été orienté vers un nouveau dispositif mis en place par l'ETAT/OSEO/ Conseil régional Languedoc Roussillon pour le financement des projets de R&D collaborative.

Ce dispositif prévoit un financement mixte incluant subvention sur fonds FEDER et avance remboursable du Fonds Régional à l'innovation (abondé par OSEO et le Conseil Régional LR). Les laboratoires sont financés en subvention, soit sur fonds FEDER soit par le Conseil Régional LR par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

OSEO est chargé de l'instruction des dossiers sur fonds FEDER.

EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS COFINANCÉS PAR LE FEDER

EXEMPLE DE COFINANCEMENT FEDER – FINANCEMENTS PUBLICS - PRIVÉ AGROBAR : PROJET R&D COLLABORATIVE LABELLISÉ PAR LE PÔLE AXELERA REGION RHÔNE-ALPES

La R&D collaborative au service du développement durable

> Objectif :

AGROBAR est un projet collaboratif entre 2 entreprises iséroises et un laboratoire de recherche, avec des retombées importantes, notamment en matière d'applications à terme (pour les adhésifs papiers techniques). L'objectif recherché est de développer une nouvelle famille de revêtement pour emballage technique, biodégradable et non toxique et provenant de matières premières renouvelables.

> Partenariat :

Le projet AGROBAR fait partie d'un projet global intitulé Bioressources labellisé par le pôle de compétitivité Chimie Environnement AXELERA en 2007.

> Le marché :

Ce projet concerne le marché des emballages flexibles : en effet, celui-ci est largement dominé par le film plastique, qui présente de bonnes propriétés mécaniques alliées à une forte résistance de l'eau, un scellage facile et une transformation aisée. Le papier offre quant à lui des propriétés mécaniques certes plus faibles mais capables de satisfaire une grande partie des demandes du marché de l'emballage souple, en particulier dans le domaine de l'alimentaire. Depuis plusieurs années, de nombreuses recherches s'effectuent sur la réduction de la perméabilité à la vapeur des emballages papiers, mais les seules solutions proposées utilisent des produits issus de la chimie du pétrole... Or l'accroissement du prix des matériaux synthétiques dû à la montée des cours du pétrole, ainsi que le développement d'une prise de conscience pour la protection de l'environnement amènent de plus en plus fréquemment à développer des matériaux d'emballage ayant un impact faible sur l'environnement d'où un intérêt de plus en plus marqué pour des matériaux fabriqués à partir de sources renouvelables.

AUTRES EXEMPLES

L'exploration cellulaire fédère la recherche en région

- > Le développement d'une plate-forme de recherche
- > Une collaboration pluridisciplinaire régionale pour faire avancer la recherche

L'Auvergne est une région qui dispose d'un potentiel de recherche et d'innovation réel mais peu exploité. La Région et l'Etat ont donc souhaité développer ce potentiel scientifique en renforçant l'appui aux équipes de recherche présentes en Auvergne. Il a ainsi été décidé de soutenir un projet d'envergure sur 4 ans porté par l'Université d'Auvergne : une plate-forme moderne et performante d'investigation de la physiologie intégrée des cellules de l'homme. L'apport de crédits de l'Union Européenne (FEDER) dans le cadre de l'Objectif 2, de la Région et de l'Etat, a permis l'émergence d'un ensemble scientifique majeur - le projet AUVERPHYSSION - rassemblant les chercheurs des universités clermontoises et d'autres organismes publics de recherche avec un équipement performant. Cette plate-forme permet de créer des liens entre les structures de recherche existantes et une mutualisation des moyens permettant de renforcer le rayonnement de la recherche auvergnate et sa position à l'international.

EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS COFINANCÉS PAR LE FEDER

Frittage flash

- > La création d'un centre de ressources national dédié à la mise en forme et à l'assemblage des matériaux
- > L'acquisition d'une nouvelle technologie qui conforte la position «leader» de Midi-Pyrénées

Fin 2004, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) a mis en place à Toulouse la première Plate-forme Nationale de Frittage Flash en France. Cette technologie permet de mettre en forme des poudres de céramiques ou de métaux dans des délais et pour une qualité optimisés. Opérationnelle depuis janvier 2005, la plate-forme, installée dans les locaux de l'université Paul Sabatier (UPS), est accessible aux laboratoires publics comme aux industriels avec l'objectif de créer un centre de ressources partagées. L'aide européenne a été déterminante pour l'acquisition de l'équipement, qui est aujourd'hui unique en France et le plus puissant d'Europe. Les perspectives de développement en direction de plusieurs secteurs économiques (aéronautique, automobile, électronique...) sont nombreuses et contribuent à renforcer l'attractivité de la région Midi-Pyrénées.

Un laboratoire pharmaceutique au service de la santé animale

- > Un projet qui répond aux normes européennes et américaines
- Le groupe pharmaceutique vétérinaire Vetoquinol, dont le siège est situé sur la commune de Magny-Vernois en Haute-Saône, se consacre exclusivement à la santé animale : recherche et développement, fabrication, commercialisation. Pour répondre aux exigences européennes concernant le développement de nouveaux médicaments, mais également afin de rentabiliser au mieux les surfaces utilisées, l'entreprise décide en 2001 de construire un nouveau centre de Recherche et Développement. Ce nouveau bâtiment, cofinancé par le FEDER dans le cadre du programme Objectif 2, s'étend sur 2 820m². Inauguré le 9 octobre 2003, le nouveau centre de recherche du groupe comporte quatre laboratoires : biotechnologie, galénique, développement bioanalytique et microbiologie. Outre le respect des normes réglementaires, indispensable pour obtenir les autorisations relatives à ses médicaments, ce nouvel équipement offre aux chercheurs du site – dont l'équipe a été étoffée de 16 personnes supplémentaires – de meilleures conditions de travail pour rechercher et développer de nouveaux produits.

La recherche sur le stockage de l'énergie boostée par les fonds européens en Picardie

- > Améliorer la capacité de stockage des batteries au lithium
- > Un projet qui contribue à renforcer le potentiel de recherche picard

Le Laboratoire de Réactivité et de Chimie des Solides (LRCS), localisé à Amiens, est une unité de recherche de l'Université de Picardie. Ses axes de recherche concernent en particulier les accumulateurs au lithium, batteries capables de fournir un maximum d'énergie pour un minimum de masse, de plus en plus utilisés en particulier sur les équipements portables tels que les téléphones, ordinateurs ou caméscopes. En 2001, pour étudier en détail les matériaux constitutifs de ces accumulateurs, le LRCS a investi dans un appareil de diffraction de rayons X. Cofinancé par les fonds structurels européens (FEDER) dans le cadre de l'Objectif 2, cet investissement a permis de découvrir de nouveaux mécanismes électrochimiques au sein de ces accumulateurs au lithium et contribue directement au développement du potentiel de recherche en Picardie.

EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS COFINANCÉS PAR LE FEDER

Une entreprise innovante fait son trou dans les nids d'abeille

- > Des aides à l'investissement matériel dans une entreprise innovante iséroise
- > L'innovation au service de la création d'emplois

Installée à La Mure, commune enclavée d'Isère et fortement touchée par le chômage depuis la fermeture de ses mines, la société SODESA développe depuis 1997 un procédé rapide de fabrication en continu de panneaux alvéolaires en nids d'abeilles. En 2003, pour développer sa production et la commercialisation mondiale de son procédé, elle a mis en place avec l'appui des fonds européens (FEDER) dans le cadre de l'Objectif 2, une nouvelle ligne de production en continu. Cette nouvelle chaîne de production simple à monter est destinée à être proposée, sous licence, à des PME-PMI du monde entier. Cette aide à l'investissement contribue directement à renforcer la politique de développement très active d'une PME locale, notamment à l'international, et consolide l'image économique de la région en terme d'innovation.

La logique de l'innovation au service de la découpe et de la soudure

- > Un projet de Recherche et Développement d'une PME drômoise qui nécessite de lourds investissements
- > Une logique d'innovation industrielle au service du développement économique

Installée à Etoile-sur-Rhône dans la Drôme (26), la société Axxair, créée en 1997, est spécialisée dans la conception et la fabrication de matériels portatifs pour l'industrie. L'entreprise a eu recours à une subvention au titre du FEDER dans le cadre de l'Objectif 2, pour financer l'étude et l'acquisition de nouvelles technologies associant dans une même opération industrielle, découpe et soudure. L'étude a permis à Axxair de mettre au point puis de commercialiser une nouvelle machine quasiment unique au monde et d'en développer des formats plus petits pour de petits chantiers. La subvention européenne a engagé un cercle vertueux d'innovations industrielles qui assure aujourd'hui de nouveaux débouchés à cette PME de 14 salariés et a permis la création et la pérennisation de deux nouveaux emplois.

Le multimédia : source de diversification économique

- > Le multimédia au cœur d'un projet de diversification économique
- > Les nouvelles technologies, priorités de l'Union européenne, moteurs du développement

Pour favoriser des activités économiques nouvelles dans une zone largement dépendante de l'industrie automobile, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (Doubs) a souhaité mettre en place un projet de diversification économique par le biais du multimédia, de l'Internet et des nouvelles technologies (le Pôle Multimédia de Franche-Comté «Numerica»). En 2002, avec l'aide de financements européens, et pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, elle a ouvert le Centre de Développement Multimédia. Ce centre de développement de 4 200m² regroupe un laboratoire de recherche, un incubateur, un hôtel d'entreprises, des centres de formation et une plate-forme technologique, traduisant une volonté d'associer systématiquement la recherche, l'économie et la formation.

ACTEMIS

www.actemis.com
Maxence Dhellemmes
Tel : 03 20 43 29 29 - Fax : 03.20.43.29.28
> mdhellemmes@actemis.com
Parabole III - 2 Bd du Général Leclerc
59 100 Roubaix

ALMA CONSULTING

www.almacg.com
Luc Ragon
Tel : 04.72.35.80.30 - Fax : 04.72.35.80.31
> lragon@almacg.com
185 avenue des Grésillous
92 622 Gennevilliers Cedex

ARTIC

www.arttic.com
Eric Papon
Tel : 01.53.94.54.60 - Fax : 01.53.94.54.70
> papon@arttic.fr
58 A rue du dessous des Berges
75 013 Paris

CABINET JUNCA

www.cabinetjunca.com
Eric Junca
Tel : 05 61 34 10 38 - Fax : 05 61 34 00 78
> e.junca@cabinetjunca.com
46 rue Louis Plana
31 500 Toulouse

CORTEAM CONSEIL

www.corteam.com
Christophe Bessin
Tel : 03.69.20.29.40 - Fax : 03.69.20.29.19
> cbessin@corteam.com
37 rue d'Engwiller
67 350 La WALCK

DEVELOPPEMENT ET CONSEIL

www.develop-conseil.com
Dominique Carlac'h
Tel : 01.53.62.98.57 - Fax : 01.53.62.96.11
> dominique.carlach@develop-conseil.com
4 place du 18 juin 1940
75 006 Paris

EMOVEO

www.emoveo.fr
Jérôme Carayol
Tel : 05.61.11.19.94 - Fax : 05.61.29.87.79
> jcarayol@emoveo.fr
7 rue Alaric 2
31 000 Toulouse

EFFICIENT TECHNOLOGY

www.efficient-technology.com
Eric Briole
Tel : 04.67.13.82.40 - Fax : 04.67.13.82.49
> ebriole@efficient-technology.com
2460 avenue Albert Einstein
34 000 Montpellier

EURINNOV

www.eurinnov.com
Michel Moreau
Tel : 01.46.92.00.44 - Fax : 01.47.78.92.59
> michel.moreau@eurinnov.com
8 rue Jean Goujon
75 008 Paris

EUROQUALITY

www.euroquality.fr
Marc PONSAR
Tel : 01 44 69 99 80 - Fax : 01.44.69.99.81
> marc.ponsar@euroquality.fr
8 Rue de L'Isly
75 008 Paris

FINANCEUROPE

www.financeurope.com
Jean Claude Relave
Tel : 04.37.65.93.67
> jcrelave@financeurope.com
82 rue Cours Gambetta
69 007 Lyon

FV MARKETING

www.fvmarketing.fr
Christian Guthmann
Tel : 01.41.97.02.60 - Fax : 01.41.97.02.61
> cguthmann@fvmarketing.fr
Tour Atlantique
92 042 Paris La Défense Cedex

GAC

www.grande-armee-conseil.com
Stéphane Georgin
Tel : 01.44.82.20.20 - Fax : 01.44.82.20.25
> sgeorgin@grande-armee-conseil.com
50 avenue de la Grande Armée
75 017 PARIS

Groupe EDATER

www.edater.fr
Jacques Carrillo
Tel : 04.67.02.29.02 - Fax : 04.67.79.56.76
> carrillo@edater.fr
Tour Polygone -265, avenue des Etats du
Languedoc -34000 MONTPELLIER

Groupe ERDYN

www.erdyn.fr
Patrick Haouat
Tel : 01.44.16.86.00 - Fax : 01.44.16.86.01
> patrick.haouat@erdyn.fr
23 rue Vergniaud
75 013 PARIS

HLP DEVELOPPEMENT

www.hlpdeveloppement.fr
Nicolas Bonnet
Tel : 01.44.71.93.93 - Fax : 01 44 71 93 94
> nbonnet@hlpdeveloppement.fr
8, rue Notre Dame de Lorette
75 009 Paris

INNOVATIVE BUISNESS PARTENERS

www.innovative-business.eu
Paul Vincent
Tel : 05.67.73.17.75 - Fax : 05.67.73.17.00
> paul.vincent@innovative-business.eu
99 route d'Espagne - bâtiment B
31100 Toulouse

ITD Europe

www.itdeu.eu
Matthieu Lacave
Tel : 01.43.70.21.59 - Fax : 01.43.70.21.59
> matthieu.lacave@itdeu.eu
11 bis impasse Daunay
75 011 Paris

LEYTON & ASSOCIES

www.leyton.fr
Arnaud Pougner
Tel : 04.78.41.41.18
email : apougner@leyton.fr
146 bureaux de la Colline
92 213 Saint Cloud Cedex

Merioneo Technology

www.merioneo.com
Bernard Malachane
Tel : 08.71.53.45.19 - Fax : 04.78.54.99.72
> bmalachane@merioneo.com
22 rue François Villon - 69003 Lyon

PNO CONSULTANTS

www.pnoconsultants.com
Johan Cuypers
Tel : 01.44.77.91.00 - Fax : 01.49.26.99.74
> johan.cuypers@pnoconsultants.com
7 rue Pouget de l'Isle
75 001 Paris

SOGEDEV

www.sogedev.com
Thomas Gross
Tel : 01.55.95.87.78 - Fax : 01.55.95.70.40
> tgross@sogedev.com
175-177 rue d'Aguesseau
92 100 Boulogne Billancourt

SUBVENTIUM

www.subventium.com
Philippe Lapidus
Tel : 01 41 44 32 00 - Fax : 01.41.44.32.32
> plapidus@subventium.com
11 quai de Dion Bouton
92 816 Puteaux Cedex

TECHNOPOLIS GROUP France

www.technopolis-group.com
Philippe Larue
Tel : 01.49.49.09.20 - Fax : 01.49.49.09.29
> Philippe.larue@technopolis-group.com
55 rue des Petites Ecuries
75 010 PARIS

TECHNOWMETRIX -

www.tkm.fr
Christophe Lecante
Tel : 04.76.06.57.00 - Fax : 04.76.35.63.20
> cl@tkm.fr
Les jardins d'Epione
4 rue Leon Beridot
ZAC Champfeuillet
38 500 Voiron

TYKYA

www.tyky.com
Bernard Degorre
Tel : 01 42 46 44 62
> bdegorre@tyky.com
24 Boulevard Poissonnière
75 009 Paris

VICTOYA

www.victorya.eu
Eric Chreiki
Tel : 01.30.71.97.28 - Fax : 01.39.52.82.48
> ech@victorya.eu
Espace Lumière 8 - 57 boulevard de la
République
78 400 Chatou

VITAMIB

www.vitamib.com
Xavier Fabre
Tel : 04.86.11.01.80 - Fax : 04.76.51.84.91
> xfabre@vitamib.com
Immeuble le Pré carré Innovalle - 3
chemin du Pré Carre
38 240 Meylan

YOLE Développement

www.yole.fr
Jean-Christophe Eloy
Tel : 04 72 83 01 80 - Fax : 04 72 83 01 83
> eloy@yole.fr
45 rue Sainte Geneviève
69 006 LYON